



Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit juillet, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO et Fabien MICHEL.

Excusés : Alain POILPRÉ représenté par Roland NARDELLI
Carmen FERNAGUT représentée par Raymond BORIO
Christian CHILLI représenté par Hugues MARTIN

Absentes : Virginie MICHEL et Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 8 Nombre de Suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT CONVENTION ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Madame Aude ABIME, Adjointe aux affaires scolaires rappelle au Conseil Municipal que, pour répondre aux besoins des familles, la commune d'Ampus a ouvert un accueil de loisirs sans hébergement pour la période estivale depuis l'été 2008. A partir de 2011 les communes d'Ampus et de Montferrat ont mutualisé cet accueil de loisirs sans hébergement.

Madame Aude ABIME rappelle au Conseil Municipal que, depuis l'année 2021, l'ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement est proposée aux enfants des communes d'Ampus et de Montferrat âgés de 3 à 15 ans pour les vacances d'automne, d'hiver, de printemps et d'été.

La convention pour l'année 2023 en partenariat avec l'O.D.E.L. Var (Office Départemental d'Education et de Loisirs du Var) arrive à échéance le 31 août 2023.

Madame Aude ABIME présente au Conseil Municipal un projet de convention pour l'année scolaire 2023-2024 au prix de 31,98 €/jour/enfant avec un effectif minimum de douze enfants par jour. Ce tarif étant hors locaux, fluides, agents communaux, repas et transport Ampus-Montferrat.

Il rappelle que pour l'année 2022-2023 le coût était de 31,82 €/jour/enfant hors locaux, fluides, agents communaux, repas et transport Ampus-Montferrat.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :
du lundi 23 octobre au vendredi 27 octobre 2023 sur le site d'Ampus,
du lundi 30 octobre au vendredi 03 novembre 2023 sur le site de Montferrat,
du lundi 26 février au vendredi 1er mars 2024 sur le site d'Ampus,

du lundi 04 mars au vendredi 08 mars 2024 sur le site de Montferrat,
du lundi 22 au vendredi 26 avril 2024 sur le site d'Ampus,
du lundi 29 avril au vendredi 03 mai 2024 sur le site de Montferrat,
du lundi 08 juillet au vendredi 26 juillet 2024 sur le site de Montferrat,
du lundi 29 juillet au vendredi 16 août 2024 sur le site d'Ampus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention relative à l'organisation de l'accueil de loisirs avec l'O.D.E.L. Var pour l'année scolaire 2023-2024 dont le coût par journée enfant est d'un montant de 31,98 €/jour/enfant avec un effectif minimum de douze enfants pour les vacances scolaires, ce tarif étant hors locaux, fluides, agents communaux, repas et transport Ampus-Montferrat.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal pour les exercices concernés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

